

ON S'ABONNE : A Cahors, bureau du Journal, chez A. LAYTOU, imprimeur, ou en lui adressant franco un mandat sur la poste. PRIX DE L'ABONNEMENT: Un an, 20 fr.; Six mois, 14 fr. L'abonnement part du 1er ou du 16 et se paie d'avance.

JOURNAL DU LOT

POLITIQUE, LITTÉRAIRE, AGRICOLE ET COMMERCIAL

PARAISANT LES MERCREDI ET SAMEDI

M. HAVAS, rue J.-J. Rousseau, 3, et MM. LAFITTE-BULLIER et Co, place de la Bourse, 8 sont seuls chargés, à Paris, de recevoir les annonces pour le Journal du Lot.

PRIX DES INSERTIONS: ANNONCES, 25 centimes la ligne; RÉCLAMES, 50 centimes la ligne. Les Annonces et Avis sont reçus à Cahors au bureau du Journal de la Mairie, 6, et se paient d'avance. Les Lettres ou paquets non affranchis sont rigoureusement refusés. L'ABONNEMENT se paie d'avance. Cahors, imp. de A. LAYTOU rue de la Mairie, 6.

L'acceptation du 1er numéro qui suit un abonnement fini est considérée comme un réabonnement. Avis de renvoyer ce numéro, quand on voudra se désabonner

CALENDRIER DU LOT. Table with columns for dates, days, and events. Includes sections for 'Départ des correspondances' and 'SERVICE DES POSTES'.

Le Journal du Lot est seul désigné pour insérer, en 1866, les Annonces Administratives de l'arrondissement de Cahors et les Extraits des Annonces Judiciaires et Administratives des arrond. de Figeac et de Gourdon

Cahors, le 24 Janvier 1866. DISCOURS prononcé par SA MAJESTÉ L'EMPEREUR A l'ouverture de la Session législative, le 22 janvier 1866. « Messieurs les Sénateurs, Messieurs les Députés, L'ouverture de la Session législative me permet périodiquement de vous exposer la situation de l'Empire et de vous exprimer ma pensée. Comme les années précédentes, j'examinerai avec vous les questions principales qui intéressent notre pays. A l'intérieur, la paix semble assurée partout, car partout on cherche les moyens de dénouer amicalement les difficultés au lieu de les trancher par les armes. La réunion des flottes anglaises et françaises, dans les mêmes ports, a montré que les relations formées sur les champs de bataille ne se sont pas affaiblies; le temps n'a fait que cimenter l'accord des deux pays. A l'égard de l'Allemagne, mon intention est de continuer à observer une politique de neutralité qui, sans nous empêcher parfois de nous affliger ou de nous réjouir, nous laisse cependant étrangers à des questions où nos intérêts ne sont pas directement engagés. L'Italie, reconnue par presque toutes les puissances de l'Europe, a affirmé son unité en inaugurant sa capitale au centre de la Péninsule. Nous avons lieu de compter sur la scrupuleuse exécution du traité du 15 septembre et sur le maintien indispensable du pouvoir du Saint-Père. Les liens qui nous attachent à l'Espagne et au Portugal se sont encore resserrés par mes dernières entrevues avec les Souverains de ces deux royaumes. Vous avez partagé avec moi l'indignation générale produite par l'assassinat du Président Lincoln; et récemment, la mort du roi des Belges a causé d'unanimes regrets. Au Mexique, le gouvernement fondé par la volonté du peuple, se consolide. Les dissidents vaincus et dispersés n'ont plus de chef. Les troupes nationales ont montré leur valeur, et le pays a trouvé des garanties d'ordre et de sécurité qui ont développé ses ressources et porté son commerce avec la France seule de 21 à 77 millions. Ainsi que j'en exprimais l'espoir l'année dernière, notre expédition touche à son terme. Je m'entends avec l'Empereur Maximilien pour fixer l'époque du rappel de nos troupes afin que ce retour s'effectue sans compromettre les intérêts français que nous avons été défendre dans ce pays lointain. L'Amérique du Nord, sortie victorieuse d'une lutte formidable, a rétabli l'ancienne Union et proclamé solennellement l'abolition de l'esclavage. La France, qui n'oublie aucune noble page de

son histoire, fait des vœux sincères pour la prospérité de la république américaine et pour le maintien de relations amicales bientôt séculaires. L'émotion produite aux Etats-Unis par la présence de notre armée sur le sol mexicain s'apaisera devant la franchise de nos déclarations. Le peuple américain comprendra que notre expédition, à laquelle nous l'avions convié, n'était pas opposée à ses intérêts. Deux nations également jalouses de leur indépendance doivent éviter toute démarche qui engagerait leur dignité et leur honneur. A l'intérieur, le calme qui n'a pas cessé de régner, m'a permis d'aller visiter l'Algérie où ma présence, je l'espère, n'aura pas été inutile pour rassurer les intérêts et rapprocher les races. Mon éloignement de la France a d'ailleurs prouvé que je pouvais être remplacé par un cœur droit et un esprit élevé. C'est au milieu des populations satisfaites et confiantes que nos institutions fonctionnent. Les élections municipales se sont faites avec le plus grand ordre et la plus entière liberté. Le maire étant dans la commune le représentant du pouvoir central, la Constitution m'a conféré le droit de le prendre parmi tous les citoyens, mais l'élection d'hommes intelligents et dévoués m'a permis, presque partout, de choisir le maire parmi les membres des conseils municipaux. La loi sur les coalitions, qui avait fait naître quelques appréhensions, s'est exécutée avec une grande impartialité de la part du Gouvernement et avec modération de la part des intéressés. La classe ouvrière, si intelligente, a compris que plus on lui accordait de facilités pour débattre ses intérêts, plus elle était tenue de respecter la liberté de chacun et la sécurité de tous. L'enquête sur les sociétés coopératives est venue démontrer combien étaient justes les bases de la loi qui vous a été présentée sur cette importante matière. Cette loi permettra l'établissement de nombreuses associations au profit du travail et de la prévoyance. Pour en favoriser le développement, j'ai décidé que l'autorisation de se réunir serait accordée à tous ceux qui, en dehors de la politique, voudront délibérer sur leurs intérêts industriels et commerciaux. Cette faculté ne sera limitée que par les garanties qu'exige l'ordre public. L'état de nos finances nous montrera que si les recettes suivent leur progression ascendante, les dépenses tendent à décroître. Dans le nouveau budget, les ressources accidentelles ou extraordinaires ont été remplacées par des ressources normales et permanentes. La loi sur l'amortissement qui vous sera soumise, dote cette institution de revenus certains et donne des garanties nouvelles aux créanciers de l'Etat. L'équilibre du budget est assuré par un excédant de recettes. Pour arriver à ce résultat, des économies ont dû être imposées à la plupart des services publics, entre autres au Département de la Guerre. L'Armée étant sur le pied de paix, il n'y avait que l'alternative de réduire, ou les cadres, ou l'effectif. Cette dernière mesure était irréalisable, car les régiments comp-

taient à peine le nombre nécessaire de soldats; le bien du service conseillait même de l'augmenter. En supprimant les cadres de deux cent vingt compagnies, de quarante-six escadrons, de quarante batteries, en versant les soldats dans les compagnies et escadrons restants, nous avons plutôt fortifié qu'affaibli nos régiments. Gardien naturel des intérêts de l'armée, je n'aurais pas consenti à ces réductions si elles avaient dû altérer notre organisation militaire ou briser l'existence d'hommes dont j'ai pu apprécier les services et le dévouement. Le maintien à la suite de tous les officiers sans troupes ne compromet aucun avenir, et l'admission dans les carrières administratives des officiers et sous-officiers qui approchent de l'époque de leur retraite rétablira bientôt le mouvement régulier de l'avancement. Tous les intérêts se trouveront ainsi garantis et la patrie ne se sera pas montrée ingrate envers ceux qui répandaient leur sang pour elle. Le budget des travaux publics et celui de l'enseignement n'ont subi aucune diminution. Il était utile de conserver aux grandes entreprises de l'Etat leur activité féconde et de maintenir à l'instruction publique son énergique impulsion. Depuis quelques mois, grâce au dévouement des instituteurs, 13,000 nouveaux cours d'adultes ont été ouverts dans les communes de l'Empire. L'agriculture a fait de grands progrès depuis 1852. Si en ce moment elle souffre de l'avalissement du prix des céréales, cette dépréciation est la conséquence de la surabondance des récoltes et non de la suppression de l'échelle mobile. Les transformations économiques développent la prospérité générale, mais elles ne peuvent pas prévenir des gênes partielles et des perturbations temporaires. J'ai pensé qu'il était utile d'ouvrir une sérieuse enquête sur l'Etat et les besoins de l'agriculture. Elle confirmera, j'en suis convaincu, les principes de liberté commerciale, offrira de précieux renseignements et facilitera l'étude des moyens propres soit à soulager les souffrances locales, soit à réaliser des progrès nouveaux. L'essor de nos transactions internationales ne s'est pas relenti et le commerce général qui, l'année dernière, était de plus de sept milliards, s'est accru de 700 millions. Au sein de cette prospérité toujours croissante des esprits inquiets, sous le prétexte de haïr la marche libérale du Gouvernement, voudraient l'empêcher de marcher en lui ôtant toute force et toute initiative. Ils s'emparent d'une parole empruntée par moi à l'Empereur Napoléon 1er et confondent l'instabilité avec le progrès. L'Empereur, en déclarant la nécessité du perfectionnement successif des institutions humaines, voulait dire que les seuls changements durables sont ceux qui s'opèrent avec le temps par l'amélioration des mœurs publiques. Ces améliorations résulteront de l'apaisement des passions et non de modifications intempestives dans nos lois fondamentales. Quel avantage peut-il y avoir en effet à reprendre le lendemain ce qu'on a rejeté la veille. La constitution de 1852, soumise à l'acceptation du peuple, a entrepris de fonder un

système rationnel et sagement pondéré sur le juste équilibre entre les différents pouvoirs de l'Etat. Elle se tient à une égale distance des deux situations extrêmes. Avec une Chambre maîtresse du sort des Ministres, le pouvoir exécutif est sans autorité et sans esprit de suite; il est sans contrôle si la chambre élective n'est pas indépendante et en possession de légitimes prérogatives. Nos formes constitutionnelles qui ont une certaine analogie avec celles des Etats-Unis, ne sont pas défectueuses parce qu'elles diffèrent de celles de l'Angleterre. Chaque peuple doit avoir des institutions conformes à son génie et à ses traditions. Certes, tout gouvernement a ses défauts; mais en jetant un regard sur le passé, je m'applaudis de voir au bout de quatorze ans, la France respectée au dehors, tranquille au dedans, sans détenus politiques dans ses prisons, sans exilés hors de ses frontières. N'a-t-on pas assez discuté depuis quatre-vingts ans, les théories gouvernementales? Nest-il pas plus utile aujourd'hui de chercher les moyens pratiques de rendre meilleur le sort moral et matériel du peuple. Employons-nous à répandre partout avec les lumières, les saines doctrines, l'amour du bien et des principes religieux; cherchons à résoudre par la liberté des transactions le difficile problème de la juste répartition des forces productives et tâchons d'améliorer les conditions du travail dans les champs comme dans les ateliers. Lorsque tous les Français, aujourd'hui investis des droits politiques, auront été éclairés par l'éducation, ils discernent sans peine la vérité et ne se laisseront pas séduire par des théories trompeuses. Lorsque tous ceux qui vivent au jour le jour auront vu s'accroître les bénéfices que procure un travail assidu, ils seront les fermes soutiens d'une société qui garantit leur bien être et leur dignité. Enfin, quand tous auront reçu dès l'enfance ces principes de foi et de morale qui élèvent l'homme à ses propres yeux, ils sauront qu'au-dessus de l'intelligence humaine, au-dessus des efforts de la science et de la raison, il existe une volonté suprême qui règle les destinées des individus comme celle des nations. Lundi, dès 11 heures du matin, la place du Carrousel prenait une animation extraordinaire. Les chefs de police, les sergents de ville, la garde de Paris organisaient sur cette place et les rues qui y conduisent le service d'ordre. Les personnes munies de billets pour assister à la solennité arrivaient bientôt après, suivies des grands dignitaires, des sénateurs, députés, conseillers d'état et autres membres des grands corps constitués et des ambassadeurs. En un instant, on a vu partout affluer les équipages. La garde nationale et la garde impériale formaient une double haie depuis le pavillon

FEUILLETON DU JOURNAL DU LOT du 24 janvier 1866.

L'ONCLE ET LE NEVEU PAR EDMOND ABOUT I Je suis sûr que vous avez passé vingt fois devant la maison du docteur Auvray, sans deviner qu'il s'y fait des miracles. C'est une habitation modeste et presque cachée, sans faste et sans enseigne; on ne lit pas même sur la porte cette inscription banale: Maison de santé. Elle est située vers l'extrémité de l'avenue Montaigne, entre le palais gothique du prince Solikoff et le gymnase du grand Triat, qui régénère l'homme par le trapèze. Une grille peinte en bronze s'ouvre sur un petit jardin de lilas et de rosiers. La loge du concierge est à gauche; le pavillon de droite contient le cabinet du médecin et l'appartement de sa femme et de sa fille. Le corps de logis principal est au fond; il tourne le dos à l'avenue et ouvre toutes ses fenêtres au sud-est, sur un petit parc bien planté en mar-

ronniers et en tilleuls. C'est là que le docteur soigne et souvent guérit les aliénés. Je ne vous introduirais pas chez lui, si l'on courait risque d'y rencontrer tous les genres de folies; mais ne craignez rien, vous n'aurez pas le spectacle navrant de l'imbécillité, de la folie paralytique, ou même de la démence. M. Auvray s'est créé, comme on dit, une spécialité: il traite la monomanie. C'est un excellent homme, plein de savoir et d'esprit, demi-médecin, demi-philosophe, élève d'Esquirol et de Laromiguière. Si vous le rencontrez jamais avec sa tête chauve, son menton bien rasé, ses habits noirs et sa physionomie paternelle, vous ne sauriez s'il est médecin, professeur ou prêtre. Lorsqu'il ouvre ses lèvres épaisses, vous devinez qu'il va vous dire: « mon enfant! » Ses yeux ne sont pas laids, pour des yeux à fleur de tête; ils promènent autour d'eux un large regard limpide et serein; on aperçoit au fond tout un monde de bonnes pensées. Ces gros yeux sont comme des jours ouverts sur une belle âme. La vocation de M. Auvray s'est décidée lorsqu'il était encore interne à la Salpêtrière. Il étudia passionnément la monomanie, cette curieuse altération des facultés de l'esprit qui s'explique rarement par une cause physique, qui ne répond à aucune lésion visible du système nerveux, et qui se guérit par un traitement moral. Il fut secondé dans ses observations par une jeune surveillante de la division Pinel, assez jolie et fort bien élevée. Il se prit d'amour pour elle et, aussitôt docteur, il l'épousa. C'était entrer modestement dans la vie. Cependant il avait un peu de bien, qu'il employa à fonder l'établissement que vous savez. Avec le moindre charlatanisme, il y eût fait sa fortune; il se contenta d'y faire ses frais. Il

évite le bruit et, lorsqu'il a obtenu une cure merveilleuse, il ne le dit pas sur les toits. Sa réputation s'est fondée toute seule, presque à son insu. En voulez-vous une preuve? Le traité de la Monomanie raisonnée qu'il a publié chez Baillière, en 1842, en est à sa sixième édition, sans que l'auteur ait envoyé un seul exemplaire aux journaux. Certes la modestie est bonne en soi, mais il n'en faut pas abuser. Mademoiselle Auvray n'a pas plus de vingt mille francs de dot, et elle aura vingt-deux ans au 30 avril. Il y a quinze jours environ (c'était, je crois, le jeudi 13 décembre), un coupé de louage s'arrêta devant la grille de M. Auvray. Le cocher demanda la porte, et la porte s'ouvrit. La voiture s'avança jusqu'au pavillon habité par le docteur, et deux hommes entrèrent vivement dans son cabinet. La servante les pria de s'asseoir et d'attendre que la visite fût terminée. Il était dix heures du matin. L'un des deux étrangers était un homme de cinquante ans, grand, brun, sanguin, haut en couleur, passablement laid, et surtout mal tourné; les oreilles percées, les mains épaisses, les pouces énormes. Figurez-vous un ouvrier revêtu des habits de son patron: voilà M. Morlot. Son neveu, François Thomas, est un jeune homme de vingt-trois ans, difficile à décrire, parce qu'il ressemble à tous le monde. Il n'est ni grand ni petit, ni beau ni laid, ni taillé comme un Hercule, ni ciselé comme un dandy, mais moyen en toutes choses, modeste des pieds à la tête, châtain de cheveux, d'esprit et même d'habit. Lorsqu'il entra chez M. Auvray, il était fort agité: il se promenait avec une sorte de rage, il ne tenait pas en place, il regardait

vingt choses à la fois, et il aurait touché à tout, s'il n'avait eu les mains liées. — Calme-toi, lui disait son oncle; ce que j'en fais, c'est pour ton bien. Tu seras heureux ici, et le docteur va te guérir. — Je ne suis pas malade. Pourquoi m'avez-vous attaché? — Parce que tu m'aurais jeté par la portière. Tu n'as pas ta raison, mon pauvre François; M. Auvray te la rendra. — Je raisonne aussi bien que vous, mon oncle, et je ne sais ce que vous voulez dire. J'ai l'esprit sain, le jugement rassé et la mémoire excellente. Voulez-vous que je vous récite des vers? Faut-il expliquer du latin? Voici justement un Tacite dans cette bibliothèque... Si vous préférez une autre expérience, je vais résoudre un problème d'arithmétique ou de géométrie... Vous ne voulez pas? Eh bien! écoutez ce que nous avons fait ce matin!... Vous êtes venu à huit heures, non pas m'éveiller, puisque je ne dormais point, mais me tirer de mon lit. J'ai fait ma toilette moi-même, sans l'aide de Germain; vous m'avez prié de vous suivre chez le docteur Auvray, j'ai refusé; vous avez insisté, je me suis mis en colère. Germain vous a aidé à me lier les mains; je le chasserai ce soir. Je lui dois treize jours de gages, c'est-à-dire treize francs, puisque je l'ai pris à raison de trente francs par moi. Vous lui devez une indemnité: vous êtes cause qu'il perd ses étrennes. Est-ce raisonner, cela? et, comblez-vous encore me faire passer pour fou?... Ah! mon cher oncle, revenez à de meilleurs sentiments! souvenez-vous que ma mère était votre sœur! que dirait-elle, ma pauvre mère, s

Extrait des Plumes d'Or. Paris, librairie E. Dentu, éditeur. — Prix 3 fr.

Denon, décoré d'une belle marquise érépinée et lamée d'or. Cette double haie se continuait par l'arc du Carrousel jusqu'au pavillon de l'Horloge des Tuileries. Les cent gardes, au complet, formaient eux aussi, une double haie depuis l'entrée du pavillon Denon jusqu'à la salle des Etats en passant par le musée des antiques, l'escalier du pavillon Mollien et la galerie de tableaux de l'ancienne école française.

Dans l'intérieur de la salle des Etats, le trône impérial est, comme toujours, adossé à la grande galerie de tableaux.

A midi trois quarts, S. M. l'Impératrice et sa suite, le Prince Impérial et sa suite sont sortis des Tuileries acclamés par la garde nationale, la garde impériale et la foule massée derrière les troupes.

L'Impératrice était en robe lilas ; la princesse Mathilde en robe claire, couverte d'un châle lamé d'or ; la princesse de Hohenzollern, en robe bleue, le Prince Impérial, en costume de velour noir, portait le grand cordon de la Légion-d'Honneur.

A une heure, le canon des Invalides a annoncé l'arrivée de l'Empereur, qui a été salué, sur tout le parcours et à son entrée dans la salle des Etats, par des cris unanimes et mille fois répétés de : *Vive l'Empereur !*

A la portière de la voiture de l'Empereur, se tenaient MM. le général Fleury, grand-écuyer, le général aide-de-camp de service, deux officiers d'ordonnance, le commandant de l'escadron de service et deux écuyers.

Arrivé au pavillon Denon, l'Empereur a été reçu par le prince Napoléon et les princes de la famille impériale ayant rang à la cour.

L'Empereur a été vivement acclamé à son entrée dans la salle des Etats. Sa Majesté avait à sa droite le Prince Impérial, à sa gauche le prince Napoléon ; sur les marches du trône, étaient le prince Lucien et le prince Bonaparte, ce dernier en costume de *monsieur*.

Après avoir pris place sur le trône, l'Empereur a prononcé le discours que nous avons reproduit plus haut et qui a été couvert d'applaudissements unanimes.

A 2 heures et demie le discours de l'Empereur a été affiché dans tout Paris, et il a été lu aussitôt avec une extrême attention par la classe ouvrière.

BULLETIN

Prim est entré en Portugal le 20, dans l'après-midi.

Il y a eu des troubles à Reuss et à Valence. La province de Valence est mise en état de siège. La tranquillité continue à Madrid.

Les sergents qui avaient essayé de soulever, leur compagnie à Alcalá et de délivrer les condamnés du bague, ont été fusillés, le 18, à Madrid.

La province de Taragone paraît assez fortement agitée. On y envoie un supplément de forces composé de douze bataillons d'infanterie et d'un escadron de lanciers.

L'amiral Mendez-Nunez, a remplacé l'amiral Pareja.

D'après les lettres de Rome, du 17, le cardinal Antonelli aurait adressé aux nonces une note expliquant les motifs pour lesquels le Saint-Siège a accepté les offres de la France au sujet de la dette pontificale. Le gouvernement Romain pré-

pare une caserne à l'ancien Forum, pour y recevoir les soldats français qui prendront service dans l'armée pontificale.

On mande de Vienne, le 20 : A propos de la nouvelle donnée par la *Gazette de Voss*, que le cardinal Antonelli aurait refusé l'offre d'un corps de 2000 hommes de troupes françaises, parce que l'Espagne et l'Autriche auraient promis chacune 1500 hommes pour la garde du Pape, la correspondance générale déclare qu'en ce qui concerne l'Autriche, cette promesse n'a nullement été faite et que, d'ailleurs, aucune demande de ce genre n'a été adressée à Vienne par le Saint-Siège.

Le gouverneur de Wolhynie, le général Tchortkorff, lisons-nous dans le *Journal de Posen*, a chassé de la ville de Gitomir les sœurs de charité catholiques, qui avaient donné tant de preuves de dévouement, pendant la dernière épidémie du choléra. Le convent se composait de huit personnes dont une a succombé à l'épidémie. Dernièrement elles ont reçu l'ordre de quitter sans retard le territoire russe, et elles ont été transportées jusqu'aux frontières de la Galicie, sous l'escorte de la police russe. Une de ces malheureuses filles est tombée malade en route ; malgré cela, l'escorte n'a voulu s'arrêter nulle part. La sœur malade a été, comme les autres, transportée jusqu'à la ville de Brody, en Galicie, sur le territoire autrichien.

Pour le bulletin politique : A. LAYTOU.

Dépêches télégraphiques.

(Agence Havas.)

Bayonne, 21 janvier.

On mande de Madrid le 20 à midi :

La *Gazette de Madrid* annonce que le 19, à 4 heures de l'après-midi, les rebelles ont passé Uzague, se dirigeant sur Bienvamda, province de Badajaz.

Bayonne, 22 janvier.

On mande de Madrid, le 21, à midi :

Tous les sergents, deux lieutenants et un capitaine du régiment cuirassiers du Roi, ont été embarqués hier pour les îles Philippines. Ils sont accusés d'avoir voulu se soulever à Madrid même. La tranquillité règne à Madrid, Valence, Reuss et dans le reste du royaume.

Madrid, 21 janvier 4 h. 30 m.

Le général Prim et les insurgés qui l'accompagnaient sont entrés hier, à 2 heures de l'après-midi, en Portugal, après avoir fait préalablement la remise de quelques chevaux et de leurs armes au Maire d'Ensinasola. L'insurrection est terminée.

La tranquillité est complète dans le reste du pays. Gènes, 22 janvier.

Le prince Oddone, le plus jeune des fils du roi d'Italie, est mort cette nuit.

Pour extrait A. Laytou.

Revue des Journaux.

Le *Journal des Débats* se prononce avec énergie contre le projet d'immédiation de Venise, « ce prétendu bienfait » que l'Autriche réserve, dit-on, à l'ancienne cité des doges :

« L'Autriche, fait observer M. Eug. Yung, ôterait à Venise jusqu'à ce lambeau de terre fermé qu'au commencement de ce siècle, après Campo-Formio, elle avait annexé à la cité bâtie sur le sein de la mer, afin que ses habitants,

pire exclusif d'une passion. Son siège est dans le cœur, c'est là qu'il faut chercher et la guérir. Elle a pour cause l'amour, la crainte, la vanité, l'ambition, le remords. Elle se trahit par les mêmes symptômes que la passion : tantôt par la joie, la gaieté, l'audace et le bruit ; tantôt par la timidité, la tristesse et le silence. »

Pendant cette lecture, François parut se calmer et s'assoupir : il faisait chaud dans le cabinet du docteur, « Bravo ! pensa M. Morlot ; voici déjà un prodige de la médecine : elle endort un homme qui n'avait ni faim ni sommeil. » François ne dormait pas, mais il jouait le sommeil dans la perfection. Il penchait la tête en mesure, et réglait mathématiquement le bruit monotone de sa respiration. L'oncle Morlot y fut pris : il poursuivit sa lecture à voix basse, puis il bâilla, puis il cessa de lire, puis il laissa glisser son livre, puis il ferma les yeux, puis il s'endormit de bonne foi, à la grande satisfaction de son neveu, qui le lorgnait malicieusement du coin de l'œil.

François commença par remuer sa chaise ; M. Morlot ne bougea pas plus qu'un arbre ; François se promena en faisant craquer ses bottes sur le parquet ; M. Morlot se mit à ronfler. Alors le fou s'approche du bureau, trouve un grattoir, le pousse dans un angle, l'appuie solidement par le manche et coupe la corde qui attachait ses bras. Il se délivre, et rentre en possession de ses mains ; il retient un cri de joie et vient à petits pas vers son oncle. En deux minutes, M. Morlot fut garrotté solidement, mais avec tant de délicatesse, que son sommeil n'en fut pas même troublé.

François admira son ouvrage et ramassa le livre,

déchu de toute indépendance et de toute prospérité, en tirassent du moins de quoi manger. Cela fait, on ne pourra lui contester ce genre d'humanité qui consiste à achever sa victime. »

On lit dans la *France* sous la signature de M. Garcin :

« Qu'il nous soit permis d'appliquer à la question mexicaine ce que disait, dans son héroïque patriotisme, l'illustre Massinio d'Azeglio de la politique de M. Cavour. Il avait eu souvent à combattre les directions de cette politique ; mais, lorsque l'heure décisive arriva, « il n'est plus temps de discuter, écrivait-il, il s'agit de la faire réussir. »

« Nous n'irons pas cependant jusqu'à dire qu'il ne faut pas discuter l'expédition du Mexique ; discutons-la, mais n'oublions pas qu'au point où en sont les choses, ce qu'il importe avant tout ; c'est d'en faciliter la solution en fortifiant la politique de notre pays et en montrant la France là où l'on s'obstine à ne voir que le gouvernement, comme s'il était possible de le séparer dans cette affaire ? »

Le *Siècle* répond en ces termes, par l'organe de M. Plée, à l'article de M. Limayrac, sur les émigrés à l'intérieur. »

« Le *Constitutionnel* en parle bien à son aise. Il peut y avoir demain en Europe tel rapprochement des puissances qui rende nécessaire la disponibilité de toutes nos troupes. L'époque des coalitions n'est pas finie depuis si longtemps. C'est être bon et non mauvais Français que de prévoir les orages possibles et que de s'y préparer. Ce n'est pas en engageant nos forces sur les points les plus éloignés du globe que nous serons puissants. Notre avenir a toujours été dans la concentration. C'est par là que nous avons vaincu des colosses, et c'est en suivant des systèmes contraires, en disséminant nos troupes en Allemagne, en Italie, en Espagne, partout, que nous avons éprouvé des revers mémorables.

« Le *Constitutionnel* défend, dit-il, notre armée. Personne ne l'attaque. Elle est admirable de dévouement. Ce n'est pas nous que l'on peut accuser de dénigrement à son égard. Mais résérons pour la France nos soldats et nos trésors ! »

On lit dans la *Presse*, sous la signature de M. A. Vermorel :

« L'agitation sur la question des céréales continue. L'*Union franc-comtoise* publie encore un rapport fait en Conseil général des Vosges, le 26 août dernier, sur la situation de l'agriculture, qui atteste une fois de plus la gravité de la crise. Une pétition du comice agricole de Lesparre (Gironde), confirme les mêmes plaintes et signale comme le vrai remède celui que nous avons déjà indiqué :

« En présence de ce mal, la seule mesure équitable aurait été, lorsqu'on a admis en franchise les blés étrangers, de supprimer les impôts qui augmentent le prix de revient des blés nationaux. »

« Evidemment, le gouvernement ne peut refuser de donner satisfaction à ces plaintes en accordant l'enquête qui est universellement réclamée ; et si la conclusion de l'enquête est que l'infériorité de notre agriculture a pour principale cause les impôts qui l'obèrent, il n'est pas douteux qu'il faudrait se préoccuper à la fin de cette grave question de la transformation de l'impôt par laquelle on eût dû commencer. »

Pour extrait A. Laytou.

qui avait glissé jusqu'à terre. C'était la dernière édition de la *Monomanie raisonnée*. Il l'emporta dans un coin et se mit à lire, comme un sage, en attendant l'arrivée du docteur.

II

Il faut pourtant que je vous raconte les antécédents de François et de son oncle. François était le fils unique d'un ancien tabletier du passage du Saumon, appelé M. Thomas. La tabletterie est un bon commerce ; on y gagne cent pour cent sur presque tous les articles. Depuis la mort de son père, François jouissait de cette aisance qu'on appelle honnête, sans doute parce qu'elle nous dispense de faire des bassesses ; peut-être aussi parce qu'elle nous permet de faire des honnêtetés à nos amis : il avait trente mille francs de rente.

Ses goûts étaient extrêmement simples, comme je crois vous l'avoir dit. Il avait une préférence innée pour ce qui ne brille pas, et il choisissait naturellement ses gants, ses gilets et ses paletots dans cette série de couleurs silencieuses qui s'étend entre le noir et le marron. Il ne se souvenait pas d'avoir rêvé panache, même dans sa plus tendre enfance, et les rubans que l'on envie le plus n'avaient jamais troublé son sommeil. Il ne portait pas de leçon, par la raison, disait-il, qu'il avait de bons yeux ; ni d'épingle à sa cravate, parce que sa cravate tenait sans épingle ; mais le fait est qu'il avait peur de se faire remarquer. Le vernis de ses bottes l'éblouissait. Il aurait été fort en peine si le hasard de la naissance l'eût af-

MORT DE L'AMIRAL PAREJA

*El Eco del País* donne les détails suivants sur la mort du général Pareja. Le général attendait la *Covadonga* qui devait lui apporter des dépêches et le retard que ce navire mettait à arriver l'avait jeté dans l'inquiétude. Le consul des Etats-Unis vint le voir sur ces entrefaites et lui dit que le bruit courait que la goëlette *Covadonga* aurait été capturée par la corvette chilienne *Esmeralda*. Le général Pareja lui demanda si cette nouvelle était officielle. Le consul répondit négativement. Le lendemain, le représentant des Etats-Unis vint revoir le général et lui montra les journaux du Chili qui mentionnaient le fait et entraient dans des détails. Le général continua sa promenade sur le pont avec le consul sans que rien ne révélât sur sa physionomie ni dans ses paroles la résolution qu'il projetait. Quant il fut seul, il entra dans sa cabine et il se tua avec un revolver.

Sur les murs de sa cabine, il avait affiché un avis conçu en ces termes : Je demande en grâce qu'on ne jette pas mon corps dans les eaux du Chili. — Vœu bien digne d'un brave militaire fidèle jusqu'à la fin au point d'honneur. Sa dernière volonté a été religieusement acceptée. Son corps n'a pas été jeté dans les eaux du Chili. Il est fâcheux qu'un brave général qui avait rendu de grands et signalés services à son pays soit mort victime d'un point d'honneur exagéré.

Nouvelles du jour.

Le Sénat et le Corps législatif se sont réunis, hier, pour la formation des bureaux.

Au Luxembourg, il y aura installation des nouveaux sénateurs ; au Palais-Bourbon on s'occupera préliminairement de la vérification des pouvoirs des membres nouvellement élus.

— M. le ministre de l'instruction publique a reçu la lettre suivante :

« Paris, le 16 janvier 1866.

« Monsieur le ministre, Nous avons suivi avec le plus vif intérêt l'application des diverses mesures que vous avez prises pour encourager et développer l'instruction primaire. Notre maison, qui est associée, il y a plus de trente ans, aux premiers efforts fait par le gouvernement pour organiser l'enseignement élémentaire, ne pouvait rester indifférente aujourd'hui ; elle a été heureuse, notamment, de voir le succès rapide et universel des cours d'adultes.

« Si vous voulez bien nous permettre, monsieur le ministre, de contribuer aux récompenses que les commissions établies par vous décernent aux instituteurs les plus zélés et les plus méritants, nous mettrons à votre disposition, annuellement et pendant cinq ans, cinq médailles de la valeur de cent francs chacune.

« Nous avons l'honneur d'être, etc.

L. HACHETTE et C<sup>ie</sup>.

Le ministre a accepté cette offre, en félicitant MM. Hachette et C<sup>ie</sup> de leur libéralité.

— On dit que le général Prim ne fera que traverser le Portugal, son intention étant de s'embarquer à Lisbonne pour Marseille où doit aller l'attendre la comtesse de Reuss. Le général et sa famille comptent s'établir à Nice et y passer l'hiver.

— Il paraît certain que le Crédit mobilier va être autorisé à doubler son capital ; la mesure qui a reçu l'approbation de la commission supérieure des finances, va être incessamment soumise au Conseil d'Etat.

— Il est de nouveau question d'un voyage du prince Napoléon en Egypte.

fligé d'un nom remarquable. Si pour l'achever, son parrain l'eût appelé Améric ou Fernand, il n'aurait signifié de sa vie. Heureusement ses noms étaient aussi modestes que s'il les eût choisis lui-même.

Sa timidité l'empêcha de prendre une carrière. Après avoir franchi le seuil du baccalauréat, il s'adossa à cette grande porte qui conduit à tout, et il resta en contemplation devant les sept ou huit chemins qu'il étaient ouverts. Le barreau, lui semblait trop bruyant, la médecine trop remuante, l'enseignement trop imposant, le commerce trop compliqué, l'administration trop assujettissante.

Quant à l'armée, il n'y fallait pas songer : ce n'était pas qu'il eût peur de l'ennemi ; mais il tremblait à l'idée de l'uniforme. Il s'en tint donc à son premier métier, non comme au plus facile, mais comme au plus obscur ; il vécut de ses rentes.

Comme il n'avait pas gagné son argent lui-même, il le prêtait volontiers. En retour d'une vertu si rare, le ciel lui donna beaucoup d'amis. Il les aimait tous sincèrement, et faisait leurs volontés de très-bonne grâce. Lorsqu'il en rencontrait un sur le boulevard, c'était toujours lui qui se laissait prendre le bras, faisait un demi-tour sur lui-même et cheminait ou l'on voulait le conduire. Notez qu'il n'était ni sot, ni borné, ni ignorant. Il savait trois ou quatre langues vivantes ; il possédait le latin, le grec et tout ce qu'on apprend au collège ; il avait quelques notions de commerce, d'industrie, d'agriculture et de littérature, et il jugeait sagement un livre nouveau, lorsque personne n'était là pour l'écouter.

(La suite au prochain numéro.)

— La pièce anonyme jouée au Gymnase sons ce titre : Héloïse Parquet, a obtenu un très grand succès. Fidèle à son engagement, l'auteur a refusé de faire connaître son nom, malgré l'insistance du public. On dit que la pièce va être publiée par l'Événement, ainsi qu'a fait cette feuille pour Henriette Maréchal.

Pour extrait : A. IAYTOU.

Bulletin Agricole

La question de l'enquête sur la situation générale de l'agriculture en France est plus que jamais à l'ordre du jour de la Presse, notamment de la Presse des départements ; des pétitions se signent et provoqueront, au sein du Sénat des discussions de nature à préparer les solutions auxquelles se rattachent des intérêts considérables.

Si un mouvement sérieux de reprise venait à se manifester sur notre marché intérieur, peut-être les plaintes de nos productions deviendraient-elles moins vives ; malheureusement, cette reprise se fait attendre et, bien que les prix des céréales se soient raffermis, cette semaine, en Angleterre, l'écart entre les cours des blés et des farines, à Londres, et les cours du marché français n'est pas encore assez sensible pour nous ramener les acheteurs d'outre-Manche. L'abstention des spéculateurs anglais a d'ailleurs, les mêmes résultats pour les marchés étrangers que pour les nôtres, et cette semaine les cours y tendaient à la baisse.

A la Halle de Paris, les affaires sont de plus en plus calmes au prix de 47 à 52 fr. les 157 kilos. Nous parlons, ici, de la farine disponible. Le livrable en février est offert (les six marques) à 52 fr ; les quatre mois de mars ont acheteurs à 58 fr. 25 ; les quatre mois de mai à 54 fr. 75. Mêmes prix pour les blés qu'il y a huit jours ; ils sont tenus selon qualité, de 24 à 23 fr. les 120 kil ; soit de 20 à 23, 33 les 100 kilos. Les menus grains sont un peu plus recherchés, notamment l'orge et l'avoine. Cette dernière céréale se paie de 19 f. 50 à 21 f. 75 les 100 kil. »

Les vins de 1865 continuent d'être l'objet de transactions actives, non seulement de la part de nos consommateurs nationaux, mais encore de la part des spéculateurs étrangers. Quant aux alcools, ils sont toujours languissants. Les 3/6 de betterave sont cotés 44 f. l'hect., les Languedoc 63 fr.

Les huiles se raffermissent ; le disponible est tenu de 133 à 134 fr. les 100 kil. La graine se paie, sans variation, de 34 à 35 fr. l'hect.

Les sucres ont légèrement fléchi. Le brut indigène est offert à 59 fr., raffinés de 132 à 133 fr. les 100 kil.

L'épizootie continue ses ravages, en Angleterre et rien n'indique une période de décroissance ; on estime les pertes à 6,000 têtes par semaine. Il a été importé en Angleterre, pendant les onze premiers mois de l'année 1865, 1,123,706 bœufs, soit 458,004 de plus qu'en 1864. Cependant les prix, à Sceaux et à Poissy, se maintiennent à peu près au cours extrêmes il y a quelques semaines ; les foires, dans les départements, sont bien approvisionnées et les animaux de boucherie s'y vendent à des prix de plus en plus avantageux pour les éleveurs.

Havas.

UXELLODUNUM.

TROISIÈME LETTRE (Suite)

XVII.

Faut-il compter, parmi les Isthmiques, le modeste et savant abbé de Fouilhac, dont le nom fréquemment mis en lumière par nos soins, brillera entre les illustres du Quercy, grâce à ses chroniques manuscrites, où tant de gens ont puisé sans le dire, ce qui, par malheur, est aussi commun qu'indécrottable. Je ne le pense pas. Car, si d'une part, il n'a pas reculé devant l'hypothèse de la Dordogne ayant immédiatement baigné le pied du Puy-d'Ussolud, il a, d'autre part, fait raisonnablement ses réserves sur l'interprétation à donner à un texte où l'on prétend induire qu'Uxellodunum était entouré d'eau de tous les côtés, à l'exception d'un isthme d'environ 300 pas.

L'abbé de Fouilhac professait un grand respect pour les règles de la langue latine, dont il avait une habitude consommée, au point qu'il écrivait certainement mieux en latin qu'en français ; et, cependant, moins scrupuleux, moins absolu que MM. Creuly et A. Jacobs, il n'enchaina pas irrévocablement son opinion à un système impossible à soutenir, autrement que par une exclusion sans motifs à l'égard d'une idée à la fois conforme à la raison et au sens des mots.

Voilà pourquoi je ne pense pas qu'il convienne de le ranger parmi les Isthmiques. Voilà pourquoi l'on ne saurait, sans injustice, lui dénier la faculté de chercher les vestiges de la fontaine tarie par César ailleurs qu'à l'isthme. Et c'est aussi pour cette raison que, libre dans ses investigations, il a indiqué, comme c'était son droit, plusieurs points du Puy-d'Ussolud susceptibles de représenter l'antique fontaine et ses abords. J'y vois, entr'autres, « le village de La Fon, où il y a, suivant le docte et sincère abbé, une fontaine abondante, sur le penchant de la montagne. »

On serait tenté de croire que c'est là cette fontaine dont M. Cessac a écrit : « Le hasard est venu accroître encore la richesse dont j'ai parlé, en faisant

» surgir, sous mes pieds, une autre fontaine, dont » personne ne s'était préoccupé, que nul ne m'avait » fait connaître, et qui paraît avoir été ignorée de » ceux de mes devanciers qui explorèrent la contrée. » Cette source, égarée, pour ainsi dire, entre celle » de Loulié et le promontoire de Sous-Roque, pour- » rait bien continuer le magnus fons aquæ, dont les » mines du général romain détournèrent les veines » d'alimentation. »

Et, partant de là, M. Cessac, dans un de ces élans fougueux qui caractérisent sa manière, « adjure les » esprits chercheurs de sonder les mystères de la Fon, » dont les eaux vont se perdre dans des canaux sou- » terrains. »

Ce qui ne l'empêche pas de mépriser ce conseil pour son propre compte, lorsqu'il va fouiller à l'Oullié, à l'Oullié, que « malgré de sérieuses autorités, » il déclare répondre aux exigences du texte latin moins bien que « les sources appauvries ou cachées, filtrant » sur les revers des Tourneries et sur celui des Rou- » chous, aux abords du grand ruisseau de Courbe- » resse. » (Voir les observations de M. Cessac touchant les fouilles exécutées à Luzech. Paris, Dentu, 1864.)

Mais nous reviendrons plus tard sur ce sujet. Pour le moment, il s'agit du bon abbé de Fouilhac qui, avant M. Cessac, s'était occupé de la fontaine de La Fon, et dont les curieux travaux qui nous sont si familiers auraient pu vous fournir les moyens de vous poser en homme qui a découvert Uxellodunum au Puy-d'Ussolud. J'ai pensé que vous reliriez avec plaisir ce qu'il dit d'Uxellodunum, et je le transcris ici sans commentaire :

XVIII.

« Dumnaeus, qui avoit assiégé Durat, ami du peuple romain, dans Limoges, ayant été obligé de lever le siège à l'approche de Caninius, s'étant retiré vers la rivière de Loire, Drapès et Luctérius ramassèrent environ 2 mil hommes, avec lesquels ils voulurent faire une irruption dans la Gaule narbonnaise par le Quercy ; et Luctérius, comme voisin de la province romaine, à qui on laissoit la conduite de cette irruption, voyant qu'ils étoient suivis par Caninius avec deux légions, s'arrêtèrent (sic), sur leur chemin, dans le lieu le plus fort qu'ils purent trouver. Ainsi venant devers Tours ou Orléans, où le dernier combat s'étoit donné, allant, par le droit chemin du Quercy, dans la Gaule Narbonnaise, le chemin étoit de passer par le Puy-d'Ussolud, où ils s'arrêtèrent, le lieu étant bien muni et extrêmement fort. »

Il paroît, par la description et le plan du lieu, qu'il étoit sur une montagne, presque scarpée de toutes parts, où l'on ne pouvoit aller par aucun endroit qu'en montant toujours et très difficilement, que ce ne peut être la ville de Cahors, où, en arrivant, il faut descendre, ni Capdenac, par la même raison ; car venant du côté de Figeac, il ne faut pas monter ; outre que les deux mil hommes, et Drapès et Luctérius laissèrent dans la ville avec les habitants, les troupes qu'ils prirent pour aller chercher les munitions de bouche avec les chevaux de bagage et de voiture, ne pouvoient pas rester ensemble, dans le lieu de Capdenac, qui est extrêmement petit, et à peine y pourroit-on mettre 400 hommes, pour la garde de cette petite ville. Mais ce plan convient aisément à la montagne d'Issolud, assez spatieuse pour cinq ou six mil hommes, et beaucoup de chevaux de voiture. Car la montagne a plus de douze cents pas de long et quatre ou cinq cents de large, où il faut monter, par toutes les advenues, avec beaucoup de peine.

Il paroît qu'Uxellodunum étoit sur la frontière de Quercy, puisqu'on y prend « ex finibus » le bled et la munition nécessaire pour l'entretien des troupes qui gardoient la ville, et pour les habitants ; ce qui ne peut pas convenir à Cahors, qui est au milieu du pays. Il (Caninius) mit aussi des corps de garde autour de la ville pour empêcher le ravitaillement, ce qu'il n'auroit pas pu faire si le fleuve étoit environné toute la montagne à trois cents pieds près : ces corps de garde auroient été trop exposés si on les avoit mis entre la ville et la rivière, supposé qu'elle en fit le tour. Mais ce peut convenir au plan d'Uxellodunum, et ces corps de défense pouvoient être mis aisément de puis le bord de la rivière vers Vayrac jusques vers le château de St-Michel, et de là, dans le valon du ruisseau qui vient de Turenne.

Il y a un campement près St-Céré, qu'on appelle les Cosarines, qui n'est précisément qu'à dix mille du Puy-d'Ussolud, c'est-à-dire deux lieues de ce pays icy. Les chemins sont par les bois et par des pierres presque impraticables. Il est vrai qu'il falloit passer la rivière pour aller de ce campement à Uxellodunum ; mais comme, dans l'esté, elle est gayable en quantité d'endroits, il (Caninius) pouvoit la passer aisément au port de Barries (?) à Carenac, à Mezels, Bétaille, etc. Et c'est apparemment dans l'un de ces endroits où Luctérius qui conduisoit le convoi, fut défilé par Caninius. Ceux du pays disent, par tradition, que c'est à Bétaille, où l'on trouve encore, au dessous du lieu, dans la plaine de la rivière, des bouts de flèche, en labourant la terre.

Luctérius étant défilé avec son convoi, Caninius envoya ses Allemands les plus dispos, pour marcher dans les endroits les plus difficiles et monter sur les hauteurs. Mais, ayant trouvé que les troupes de Drapès étoient descendues dans le valon, sur le bord de la rivière, il fit entrer sa légion dans le camp des ennemis ; et ceux qui étoient dans le valon ayant aperçues signes militaires des Romains, dans le camp des ennemis, commencèrent la charge, et défilèrent entièrement les troupes de Drapès. C'est endroit de combat peut encore convenir au bas des Cosarines, dans le valon de St-Céré, sur le bord de la petite rivière de Bave, ou bien vers Puybrun ou Bétailles, ou Castelnau de Bretonous. Après quoy il (Caninius) retourna à Uxellodunum, où il fut joint par Fabius, avec ses troupes ; lequel assiégea un quartier de ladite ville.

On peut inférer qu'il y avoit 4 légions, deux que Caninius avoit amenées pour faire le blocus de la place, et deux que Cosar avoit laissées sous la conduite de Calpurnius, sans compter les troupes de C. Fabius, ni la cavalerie de Cosar. Les 4 légions faisoient plus de 26000 hommes de pied. C. Fabius pouvoit avoir une légion avec luy, et ensuite la cavalerie, ce qui pouvoit faire à peu près 33 mil hommes en tout qui avoient assiégé Uxellodunum dans les formes ; Et comme nous voyons que Drapès avoit esté défilé aussi bien que Luctérius qui avoit tiré 2 mil hommes de la place, dont aucun n'étoit rentre, et qu'il est dit qu'il y avoit peu de troupes dans la ville, et une grande opiniâtreté dans l'esprit des habitants, et une forte résolution de se bien défendre, il y pouvoit avoir environ 4 mil hommes portant les armes dans la place, assiégés par une armée de 35 ou 40 mil hommes, que (sic) c'est la dernière ville qui soutint l'effort des Romains, et que s'ils avoient peu résister contre cette armée et faire lever le siège, ils auroient fait révolter le reste des Gaules, puisqu'une ville, qui n'étoit qu'à deux journées de la Gaule Narbonnaise, résistoit à la puissance des Romains, pendant que toutes les autres villes de la nation leur étoient soumises.

La rivière de Dordogne passoit anciennement au pied de la montagne (d'Issolud), et l'entouroit, et la bordoit du côté du midi. Un ruisseau, nommé la Tourmente l'environnoit du côté du couchant, et un peu du côté du nord. Tout le côté du levant et un peu du côté du nord est fort raboteux et très difficile accès. Le mont est presque scarpé de tous côtés, et il n'y a que trois endroits seulement par où l'on peut monter, l'un du côté du couchant, par le village de Lafon, où il y a une fontaine abondante, sur le penchant de la montagne, qui n'est éloignée de l'ancien bord de la Dordogne de l'environ

300 pieds, et qui pourroit bien être la source que Cosar fit perdre, et qui est descendu plus bas qu'elle n'étoit. C'est l'endroit le plus facile ou le moins rude, pour monter, et il étoit fortifié d'un mur et des tours. C'est endroit est appelé dans les vieux titres, les Tourmettes : C'est là où l'on trouva l'espèce antique dont j'ay cy-devant parlé. « L'autre côté où l'on monte difficilement est vers le nord, où il y a encore une autre fontaine, qui ne tarit point, et qui sert aux villages qui sont sur le penchant de ce côté là : elle est sous le rocher, et peut bien convenir à la description que César en fait. »

Le troisième endroit où l'on peut monter est du côté du Levant, où il y a encore une autre fontaine, en forme de puits, qui a esté comblé. Les habitants du lieu de Vayrac et les vilageois disent que c'est la fontaine dont parle Cosar ; et l'endroit, qui est au dessous et aux environs s'appelle le tènement de Belcastel, du nom de la tour que Cosar y fit faire et du campement des Romains.

Ces trois sources peuvent avoir donné occasion à Julius Frontinus de dire « Cosar, in Gallia, Cadurocorum civitatem amne cinctam et fontibus abundantem, ad inopiam aquæ redegit. »

Il y a lieu de s'étonner que Uxellodunum, étant si bien fortifié par la nature du lieu et par les murs qu'on avoit bastis au défaut du rocher, n'ayant pas de fontaine sur la hauteur, et la rivière étant assés éloignée et de difficile accès, par une pente assés droite, et d'un retour difficile, on n'ait fait des cisternes sur une montagne si spatieuse. Il est vray qu'on peut dire que la ville n'étoit pas bien peuplée, ni bien bastie, puisqu'il n'y reste aucune ruine de murs, ni d'aucun bastiment public, et que c'étoit plustost un lieu de retraite à tous les voisins, dans un temps de guerre, qu'une ville bien poliee et habitée en tout temps ; car il n'en est fait aucune mention ni dans Strabon, ni dans Plin, ni dans Pomponius-Nela, ni dans Ptolémée ; il n'en est point parlé dans l'itinéraire d'Antonin Pie, ni dans les Tables de Peutinger. »

BERTRANDY,

Inspecteur général des Archives,

(La suite au prochain numéro.)

Chronique locale.

BOURSE DE PARIS.

Table with 3 columns: Date, Rte 3 p. 0/0, 4 1/2 p. 0/0. Rows for Du 22 Janvier, Du 23, Du 24.

ACTES ADMINISTRATIFS.

M. le Préfet du Lot, vient d'adresser à MM. les Sous-préfets, Juges de paix et Maires du département, une circulaire, dans laquelle il leur indique les modifications qui viennent d'être apportées par un décret impérial, dans les diverses phases de la période contentieuse de la révision des listes électorales.

Ces diverses phases, sont modifiées et déterminées de la manière suivante :

1° Publication du tableau de rectification et délai ouvert aux réclamations. — 20 jours, — du 16 janvier au 4 février inclusivement ;

2° Délai pour les décisions de la commission municipale, — 5 jours, — du 5 au 9 février ;

3° Délai pour la notification des dernières décisions de la commission municipale, — 3 jours, — du 10 au 12 février ;

4° Délai d'appel devant le juge de paix, — 5 jours, — du 13 au 17 février ;

5° Délai pour les décisions du juge de paix, — 10 jours, — du 18 au 27 février ;

6° Délai de l'avis à donner aux maires des décisions du juge de paix, — 3 jours, — du 28 février au 2 mars.

Les recours en cassation contre les décisions des juges de paix, pourront être jugés pendant la période qui s'écoulera entre le dernier délai et le 31 - mars.

M. le Préfet, prévient les Maires du département, que, d'après l'instruction qu'il vient de recevoir, le Concours d'admission à l'Ecole polytechnique, s'ouvrira le 16 juillet prochain.

Les candidats devront se faire inscrire, le 15 mai, au plus tard, s'ils ne sont pas militaires, à la préfecture du département où ils étudient, et, s'ils sont militaires, à la préfecture du département dans lequel ils sont en garnison. Nulle inscription ne sera admise après cette époque.

M. le Préfet, rappelle aussi, que les demandes de bourses doivent, conformément aux dispositions de la loi du 5 juin 1850, lui être remises par les familles des candidats, dans les délais fixés pour l'inscription, sous peine d'être considérées comme non avenues.

CONFÉRENCES

LITTÉRAIRES ET SCIENTIFIQUES DE CAHORS

Vendredi prochain, 26 janvier, à 8 heures précises du soir, dans la grande salle de la mairie.

M. Anbin, professeur de rhétorique au Lycée, parlera de Clément-Marot ; il fera connaître la vie, le caractère et les œuvres de ce poète.

On nous écrit de Montcuq :

Notre dernière foire a été bonne, surtout pour la vente des bestiaux. Le foiral était bien fourni, les transactions ont porté principalement sur les bœufs de travail et les porcs gras.

Sur 250 paires de bœufs, 54 ont été vendus au prix moyen de 560 fr. la paire.

Sur 311 porcs gras, 180 ont été livrés de 38 à 42 fr. les 50 kilos.

Les affaires en bêtes à laine ont été insignifiantes. La volaille s'est vendue à 1 fr. le kilog.

On nous écrit de Figeac :

Un commencement d'incendie s'est déclaré avant-hier dans la maison de M. Laparra, huis-sier. La cuisine se trouve au second étage et au dessous s'étend une grange à fourrage. On pense que quelques étincelles du foyer passant entre les fentes du plancher ont enflammé la paille qui se trouvait au-dessous.

Réveillé par une forte odeur de fumée, M. Laparra a pris l'incendie à sa naissance et avec les secours de la population il a bientôt été éteint.

On nous écrit de Lacapelle-Marival :

Le nommé A..., menuisier à Thémimettes, étoit allé passer la soirée, dimanche dernier, avec les domestiques de M. Delbos. Ces derniers pour se distraire, imaginèrent de suspendre au moyen d'une épingle, une feuille de papier au dos de A... Sans se douter de rien, le menuisier sortit et alla dans une auberge voisine. En le voyant entrer, on se mit à rire. A..., comprit bientôt la cause de leurs moqueries. Furieux, il revint chez Delbos, et prenant la clef de la porte, il en porta plusieurs coups sur la tête de l'auteur de la plaisanterie. Les blessures présentent quelque gravité. Procès-verbal a été dressé et le parquet de Figeac, instruit l'affaire.

LYCÉE IMPÉRIAL DE CAHORS

Places des Compositions du 16 janvier 1866

- Mathématiques élémentaires
Version latine. — 1. Molinier, 2. Massé.
Philosophie.
Dissertation française. — 1. Darres, 2. Vertut.
Seconde.
Thème latin. — 1. Albert, 2. Lacarrière.
Troisième.
Thème latin. — 1. Cayla, 2. Larroumet.
Quatrième.
Thème latin. — 1. Queyssac, 2. Sol.
Cinquième.
Français. — 1. Tardieu, 2. Agar.
Sixième.
Orthographe. — 1. Bénatre, 2. Balaran.
Septième.
Thème latin. — 1. Michelet, 2. Durand-Foujols.
Huitième.
Exercices latins. — 1. Serano, 2. Labié.
Cours préparatoires (Première division.)
Ecriture. — 1. Linon, 2. Gasc.
2e Division.
Ecriture. — 1. Hauvet, 2. Lacoste.
3e Division.
Ecriture. — 1. Planacassagne, 2. Lavoisot.
Cours spécial.
3e Année.
Mathématique. — 1. Pouzergues, 2. Ruamps.
2e Année.
Mathématique. — 1. Bonnefont, 2. Bru.
3e Année.
Géométrie. — 1. Calvet, 2. Bereilh.
Le Propriétaire, RICHAUD.

VIE DE SAINTE FLEUR,

par M. l'abbé Lacarrière, Curé d'Issendolus.

La vie de Sainte Fleur, qui vient de paraître chez M. Crayssac, libraire à Cahors, est un bon, un charmant petit livre. M. le Curé d'Issendolus n'a pas prétendu, sans doute, faire une œuvre littéraire, il a eu une ambition plus grande, il a fait une œuvre de piété. Il s'est imaginé que, dans sa mise simple et modeste, la vertu avait assez d'attrait pour plaire, et il a eu raison. Une vertu fardee, ce n'est plus de la vertu, c'est de l'hypocrisie. La fleur des champs est-elle moins belle et a-t-elle moins de parfum parce qu'elle croit à l'ombre du buisson ? M. l'abbé Lacarrière a cherché cette fleur parmi les débris des traditions populaires ; il a glané ça et là dans une infinité d'ouvrages les matériaux nécessaires pour une œuvre qui plaisait à son cœur de prêtre, et il nous présente le fruit de ses travaux et de ses veilles, il nous offre cette modeste Fleur des champs empreinte encore des suaves parfums des premiers jours. M. le Curé d'Issendolus n'a pas fait seulement une action méritoire selon Dieu, il a fait ce que le monde appelle une bonne action. Puisse le Ciel l'en bénir !

Mais quelle est cette Sainte Fleur dont le nom ne vivait depuis de longues années que dans le souvenir des habitants de la localité qui la vit mourir ? Et pourquoi son culte, longtemps interrompu et presque oublié, ne reparait-il de nos jours dans toute sa pompe et son éclat ? M. l'abbé Lacarrière s'est chargé de répondre à la première question. Quant à la seconde, je dirai : le Ciel à ses secrets, ou bien avec St. Augustin : Dieu a ses heures, apparere solent sanctorum Corpora quando placuit Creator....

Je sais bien qu'au récit des extases et des miracles de notre aimable Sainte, plusieurs vont sourire et hausser les épaules. Le surnaturel n'est pas de mise aujourd'hui auprès de certains gens. Qu'y a-t-il de détonnant à cela ? La brute comprit-elle jamais ce qu'il y a de beau, de sublime, de ravissant dans un ciel étoilé ? Un jour de l'épée dernier je considérais, dans mon jardin, un lys épanoui depuis peu. Je vis au fond de son calice un insecte repoussant qui salissait de sa bave immonde ma blanche fleur. Au même instant un nuage voila le soleil, quelques coups de tonnerre se firent entendre ; je craignais un orage et je tremblais pour mon lys. Crainte chimérique ! Une bienfaisante rosée descendit seule sur la terre, la tache laissée par l'animal disparut et ma fleur sembla dire en se balançant et en

répandant ses parfums; le méchant passe et son venin, seule la vertu reste; car Dieu la protège.

A quelques temps de là, mon bâton de pèlerin à la main, je me dirigeai vers les ruines grandioses de ce monastère qui cachait pendant vingt-trois ans les héroïques vertus de notre Sainte, ruines décrites par M. l'abbé Lacarrière, à la fin de son livre. Quelle désolation! Quel silence! Je montai à la vigne qui se trouve sur la voûte de la salle capitulaire. Le bruit de mes pas alla effrayer une blanche colombe qui se trouvait cachée dans une touffe d'arbustes. Tout naturellement mon souvenir se reporta à la colombe mystique qui avait quitté ces lieux pour le Ciel. Triste et navré à la vue de l'ouvrage de l'enfer et des hommes, je repris mon bâton de voyageur et j'allai dans la modeste église d'Issendolus, m'agenouiller devant les reliques de la Sainte. Je compris, à la joie qui bientôt inonda mon âme, que Dieu est toujours admirable dans ses saints, et je bénis sa main miséricordieuse qui a bien voulu replacer sur les autels cette blanche Fleur qui apporte à la terre quelques-uns des suaves parfums du Paradis.

Le lecteur me dira peut-être: Un mot de critique maintenant. A cela ma réponse sera courte: les ombres d'un tableau fait ressortir l'éclat des couleurs, et les épines dont la nature a entouré la rose, n'enlèvent rien au parfum de la fleur.

L'ABBÉ X.

Nous sommes persuadé qu'on lira avec autant d'intérêt que d'édification, l'ouvrage de M. le Curé d'Issendolus; on aimera à connaître la vie d'une sainte qui a été l'un des plus beaux ornements de nos contrées et qui ne cesse pas d'en être une des plus puissantes protections.

BLAVIEL, vicaire capitulaire.

Nous lisons dans la *Correspondance Bayvel*, l'article suivant:

DE LA PRESTATION EN NATURE.

Les chemins vicinaux ne sont entretenus en grande partie que par les prestations en nature, dont chaque homme, chaque tête de bétail, de trait ou de labour et chaque véhicule quelconque sont imposés pour une ou plusieurs journées, selon l'urgence et les besoins de la commune. Les convocations sont faites à des moments quelquefois bien inopportuns et bien précieux pour l'agriculture; néanmoins il faut se rendre sur un chantier distant parfois de dix kilomètres et plus.

Les surveillants et cantonniers ne peuvent exiger des hommes qui accomplissent une tâche *gratis* la même ardeur qu'ils sont en droit d'attendre de ceux qui reçoivent un salaire. Il est un fait certain c'est que le rendement en travail aura considérablement perdu. De plus, ces hommes, qui sont des agriculteurs, sont généralement inexpérimentés pour les travaux qu'on leur fait faire.

D'un autre côté j'affirme et suis persuadé que tous les hommes pratiques qui ont étudié cette question seront de mon avis, qu'avec des 7/10<sup>es</sup> en argent du montant de la prestation on accomplirait mieux, plus vite et autant de travail au moins qu'avec la prestation entière en nature.

Un autre motif qui plaidera encore en faveur de cette conversion est celui-ci: il est certains grands propriétaires de vastes forêts, de pâturages et de marais, qui, ne possédant ni bétail, ni métairies, ne sont point soumis à la prestation. Cependant, les chemins vicinaux leur sont indispensables pour l'écoulement et le transport de leurs produits; tandis que le

moindre brassier, possesseur d'une vache ou d'un âne, accomplit des prestations.

Après avoir suffisamment démontré les vices du système en nature, je me bornerai à énumérer les avantages de celui en argent, certain d'être compris par les hommes qui s'occupent réellement des progrès agricoles:

1<sup>o</sup> Réduire les 3/10<sup>es</sup> le prix des journées taxées par les commissions chargées de ce travail afin d'en préconiser l'adoption;

2<sup>o</sup> Former des caisses cantonales et même communales pour que les fonds provenant des cantons et des communes fussent réellement employés sur les chemins vicinaux de ces mêmes cantons et communes;

3<sup>o</sup> Imposer les terres selon leur contenance et d'après les contributions perçues et non par homme et tête de bétail ainsi que cela se pratique actuellement; cette mesure serait des plus équitables et doterait la caisse d'une ressource dont elle ignore le produit, qui activerait l'achèvement des chemins vicinaux qui sont l'âme de l'agriculture.

Tout le monde trouverait son compte dans l'adoption d'une semblable mesure. Les agents-voyers traiteraient avec des entrepreneurs, qui auraient à leur tour un personnel expérimenté, ainsi que cela se pratique pour les routes impériales et départementales. L'agriculteur disposerait des journées qu'il emploierait plus fructueusement à ses travaux agricoles qu'aux prestations.

Propriétaire moi-même, je fais des vœux dans l'intérêt général pour que cette mesure obtienne le plus tôt possible la solution que je désire, persuadé qu'elle ne peut donner que de bons résultats d'abord à l'Etat puis aux communes, enfin aux propriétaires.

A. de CROZANT-BRIDIER.

Monsieur Didier.

En vous accusant réception des 50 kilos de graine de Montarde Blanche que vous avez bien voulu me faire remettre gratuitement, je suis heureux de vous apprendre que je les ai employés dans ma pratique avec un succès qui a dépassé toutes mes espérances.

Je viens, tout récemment encore, de guérir promptement et radicalement, à l'aide de ce qui me restait de graine, un rhumatisme chronique, avec complication de flux hémorrhoidaire, une irritation oesophage de l'estomac (*gastralgie*), une gastro-entérite chronique, des darts rebelles, invétérées, une constipation opiniâtre; un sixième malade, atteint d'une ancienne inflammation de foie (*hépatite*) avec trouble profond des digestions, touché, après six semaines d'usage de votre graine, à une guérison qui n'est plus douteuse.

Vous avez raison, Monsieur, d'élever la voix contre une averse spéculative qui ne craint pas de livrer aux malades de mauvaises graines, vieilles, quelquefois échauffées, plus capables de leur nuire que de les guérir.

Conservez à votre excellent produit la réputation et la popularité qu'il doit à ses spécifiques et héroïques vertus médicales, ce sera pour vous un nouveau titre à la reconnaissance des malades.

Je crains d'être indiscret en vous priant de vouloir bien m'adresser de nouveau quelques kilos de graine, mais votre extrême obligeance me rassure.

Recevez, Monsieur, avec mes remerciements, l'assurance de ma considération très distinguée.

Docteur BELLANGER, de la faculté de Paris.

ÉTAT CIVIL DE LA VILLE DE CAHORS

Naissances.

20 janvier Coste (Louis-J.-B.), Port-Bullier.

22 — Faurie (Jean), St-Georges.

Décès.

20 janvier Capy (Marie), sans prof., 43 ans, place St-Maurice.

LE TOUR DU MONDE.

Sommaire de la 31<sup>o</sup> livraison.

Texte: L'Afrique Australe, par le docteur Livingstone.

Gravures: par M. Emile Bayard.

ILLUSTRATION

JOURNAL UNIVERSEL, rue Richelieu, 60, Paris.

Sommaire du 20 janvier 1866.

Texte: Revue politique. Les ambassadeurs marocains et japonais au palais de l'industrie. — Courrier de Paris. — Fête de bienfaisance à Genève. — Sculptures grecques primitives du musée du Louvre. — Le nouveau cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale. — Bibliographie. — Les colonies françaises, le Gabon et les Gabonais. — Le Cirque Gory (nouvelle). — Mouvement de la terre et des mers. — Chronique musicale. — Les Chaussettes, chanson de M. Gustave Nadaud. — Causerie dramatique. — Sainte Wilgeforte. — Publications nouvelles. — Médaille commémorative offerte à M. Maillefer.

Gravures: Réception des ambassadeurs marocains et japonais au palais de l'industrie. — Fête de bienfaisance à Genève: danse des nègres blancs de Vevey. — Nouveau cabinet des médailles à la Bibliothèque impériale. — Sculptures grecques primitives du musée du Louvre (4 grav.). — Les colonies françaises (7 grav.). — Fribourg en Brisgau: le Paradis et le val d'Enfer (4 grav.). — Les Chaussettes, chanson, musique de M. Gustave Nadaud. — Sainte Wilgeforte, sculpture en bois peint et doré. — Médaille commémorative offerte à M. Maillefer. — Inscription de la médaille offerte à M. Maillefer. — Echecs. — Rébus.

Obligations du Crédit Foncier.

On peut souscrire dans toutes les Recettes des finances et chez tous les Correspondants de la Société:

1<sup>o</sup> Des obligations foncières et communales de 500 fr. 5 % remboursables en 50 ans par voie de tirage au sort.

2<sup>o</sup> Des obligations communales à 10 ans échéance, rapportant 5 %.

A VENDRE

le Café de la Comédie

avec tout le mobilier qui le compose.

S'adresser pour les renseignements à M. Lugal qui en est le propriétaire.

Pour la chronique locale: A. LAYTOU.

Départements.

TOULOUSE.

Nous avons recueilli, dit l'*Aigle*, de Toulouse, quelques détails biographiques sur Aspe, l'assassin présumé de la fille Marie Guilhomet. Nous croyons d'autant plus de notre devoir, de les livrer à la publicité que plusieurs réclamations touchant la conformité du nom nous sont parvenues dans la journée d'hier.

Aspe (Roland-Joseph), âgé de 48 ans, est né à Lyon, ce qui explique le nom de buvette

Lyonnaise donné à l'établissement dont il devint acquéreur dans la rue des Salenques n<sup>o</sup> 2.

Après avoir exercé pendant plusieurs années les fonctions d'aide de cuisine dans divers établissements de notre ville, il s'établit comme anbergiste sur le quai St-Pierre. Ayant acquis la buvette de la rue des Salenques, il y a environ dix-huit mois, il alla ensuite demeurer rue de Dalmatie, et confia l'exploitation de la buvette à la fille Marie Guilhomet.

Comme caractère, Aspe est sombre et taciturne. Sa figure placide, que nous avons examinée au moment où on l'amenait à la permanence de police, au Capitole, n'offrait aucune trace visible d'émotion. Pendant son séjour de quelques heures à la permanence, en face de l'horrible accusation qui pesait sur lui, son sang-froid ne s'est pas démenti un seul instant. Néanmoins, depuis sa comparution devant les magistrats instructeurs, on prétend qu'il a perdu de son assurance.

La victime infortunée de l'assassin, Marie Guilhomet, est née à Revel (Haute-Garonne). Elle est fille d'un tombelier bien connu dans cette contrée sous le nom de *Saint-Simoulien*. Après s'être placée en qualité de nourrice chez M. X... à Toulouse, elle quitta cette maison après le sevrage de l'enfant, pour entrer comme servante chez le sieur Aspe, qui la commit au débit de boissons de la buvette Lyonnaise. Elle était de petite taille, et plutôt laide que jolie. Son teint était délicat. Sa profession de nourrice explique la blancheur et la douceur de ses mains. Déjà une fois mère, elle était encore enceinte de deux mois au moment de sa mort.

On assure que cette fille possédait quelques économies, et le bruit court qu'Aspe, dont la situation était notoirement gênée, était son débiteur.

Dans le crime affreux dont la fille Marie Guilhomet a été la victime, la disparition de la tête du cadavre a augmenté encore, s'il est possible, l'horreur qu'il inspirait à notre population. On a fait à ce sujet les commentaires les plus étranges et les plus divers. Un grand nombre de personnes vont jusqu'à admettre l'effroyable supposition que le meurtrier, après avoir broyé la tête de la victime, l'aurait donnée en pâture aux nombreux pores qu'il nourrissait dans son logis de la rue Dalmatie. Nous nous bornons, bien entendu, à relater ce fait sous toutes réserves, tant il nous paraît odieux, horrible, inhumain.

Ce qu'il y a de certain, c'est qu'au moment même où nous écrivons ces lignes, la tête de la victime n'est pas encore retrouvée.

DÉJEUNER HYGIÉNIQUE

Les personnes faibles de la poitrine ou de l'estomac, celles dont les fonctions digestives se font difficilement, et par conséquent prédisposées à l'influence épidémique, trouveront dans le *RACHAOUT* de DELANGRENIER, rue Richelieu, 26, à Paris, un déjeuner aussi léger que réparateur. — Cet aliment, composé de substances analeptiques, est aussi ordonné par un grand nombre de médecins aux convalescents et aux enfants, aux estomacs desquels ses propriétés nutritives et fortifiantes conviennent spécialement. — Dépôts dans les pharmacies.

Pour tous les articles et extraits non signés: A. LAYTOU.

ANDRAL, SUCCESSEUR DE JULIEN BLANC  
VOITURES A VOLONTÉ

AVIS

J'ai l'honneur de prévenir le public, que venant de faire l'acquisition des voitures et chevaux du Sieur Julien Blanc affectés au service à volonté, on trouvera chez moi, *Poste aux Chevaux*, toute la célérité et le confortable nécessaires pour tout espèce de service et à des prix très modérés.

LE MAGASIN D'ÉDUCATION

ET DE RÉCRÉATION

ENCYCLOPÉDIE ILLUSTRÉE

DE L'ENFANCE ET DE LA JEUNESSE

Ce splendide Recueil, publié sous la direction de MM. J. MACÉ, auteur de l'*Histoire d'une bouchée de pain*, et P.-J. STAHL, avec la collaboration des écrivains les plus distingués, membres de l'Institut, professeurs, etc., est le plus beau journal d'éducation qui ait jamais paru.

Le *Magasin d'éducation et de récréation* paraît tous les quinze jours, par livraisons de deux feuilles magnifiquement illustrées.

VIE DE S<sup>te</sup>-FLORE OU FLEUR

Vierge de l'ordre de St-Jean de Jérusalem, à l'Hôpital Beaulieu, en Quercy, par l'abbé Cyprien LACARRIERE, curé d'Issendolus; 1 vol. in-12, broché.

Prix 1 fr., chez J.-D. Crayssac, libraire, rue de la Mairie, à Cahors.

Le collage des Vins

PAR LA PULVÉRINE D'APPERT

(INVENTEUR DES CONSERVES ALIMENTAIRES)

Est le clarifiant le plus prompt, le plus infailible.

Mariage facile des vins de différents crus.

8 fr. le kil. pour 52 ou 64 pièces de vin; (C'est 6 ou 12 c. au plus par hectolitre!) Par 5 kil. et au-dessus, franco et payable à 3 mois; au-dessous suivi de remboursement.

S'adresser à l'usine, rue de la Mare, 75, Ménilmontant-Paris.

TABLEAU DES DISTANCES

De chaque Commune du Département du Lot aux chefs-lieux du Canton, de l'Arrondissement et du Département, dressé en exécution de l'article 93 du règlement du 18 juin 1811.

PRIX: 1 FRANC.

Chez M. Laytou, rue de la Mairie, à Cahors.

Nouvelle édition, d'une cause fréquente et peu connue

D'ÉPUISEMENT

PRÉMATURÉ

A L'USAGE DES GENS DU MONDE.

Cet ouvrage, qui contient les causes, les symptômes, les complications, la marche et le traitement de cette insidieuse maladie est précédé de considérations générales sur l'éducation de la jeunesse, sur la génération dans l'espèce humaine et sur le problème de la population avec des observations de guérison.

Par le Dr JOZAN, prof. spécial de pathologie uro-génitale, rue de Rivoli, 182.

4<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 626 pag. prix 5 fr., poste, 6 fr.

sous double enveloppe, chez l'Auteur,

EMASSON, libr. 26, r. de l'anc. Comédie, et les princ. libr. de Paris, des départ. et de l'étranger.

Du même auteur: *Traité pratique des MALADIES DES VOIES URINAIRES*

Chez l'homme et chez la femme

et de toutes les infirmités qui s'y rattachent, à l'usage des gens du monde.

10<sup>e</sup> édit. 1 vol. de 900 pag. enrichi de

314 FIGURES D'ANATOMIE

Maladies contagieuses. Rétrécissement.

Catarrhe de vessie. Gravelle. Piérite.

Stévril. Pertes. Débilité, suite d'exès.

Hydrocèle. Maladies des femmes. Traitements. Hygiène. Préventifs.

Prix: 5 fr., par la poste, 6 fr. double enveloppe.

Les malades peuvent se traiter eux-mêmes, et faire préparer les remèdes chez leur pharmacien.

Traitements, consultations de midi à 2 heures, et par correspondance. (Afrancir.)

A VENDRE, ANESSE

une petite avec harnais, pour monture; s'adresser au Concierge du Lycée.

CAPSULES RAQUIN

A Paris, faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Après avoir traité 100 malades et obtenu 100 guérisons, l'Académie de médecine a déclaré qu'elles étaient supérieures à toutes les autres préparations.

DE COPAHU.

PAPIER D'ALBESPEYRES

A Paris faub. St-Denis, 80, et dans les principales pharmacies de tous les pays. Seul prescrit depuis 1817 par les sommités médicales, professeurs, chefs des hôpitaux, etc., pour l'entretien parfait, sans odeur ni douleur.

DES VESICATOIRES.

Le propriétaire-gérant A. LAYTOU.